

Séance
ordinaire du 5
octobre 2020

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONT-JOLI**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CINQUIÈME (5^E) JOUR DU
MOIS D'OCTOBRE DEUX-MIL-VINGT (2020) À COMPTER DE 20 H À LA
SALLE DU CONSEIL SITUÉE AU 40 HÔTEL-DE-VILLE À MONT-JOLI**

M. Martin Soucy, maire
M. Gilles Lavoie, conseiller du district 1
Mme Annie Blais, conseillère du district 2
M. Robin Guy, conseiller du district 3
M. Jean-Pierre Labonté, conseiller du district 4
M. Alain Thibault, conseiller du district 5
M. Denis Dubé, conseiller du district 6

Monsieur le Maire préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Un (1) contribuable assiste à la séance alors que quatre (4) membres du personnel-cadre de la Ville soit mesdames Kathleen Bossé, greffière et Sonia Lévesque, directrice des communications et responsable du cabinet du maire ainsi que messieurs Joël Harrisson, directeur général et greffier adjoint ainsi que Steve Corneau, directeur des finances y assistent.

Est également présent monsieur Marc Després de la Télévision de La Mitis.

MOMENT DE RÉFLEXION

20.10.442

**OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR MONSIEUR LE MAIRE ET
CONSTATATION DE LA SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Bonsoir,

Au nom de mes collègues du conseil, je tiens à souhaiter la bienvenue au public présent de même qu'à nos concitoyennes et concitoyens qui nous regardent par le truchement de la Télévision de La Mitis. Je préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Tous forment le quorum du conseil municipal. Les membres reconnaissent avoir été convoqués selon les dispositions de la Loi. La greffière rédige le procès-verbal.

20.10.443

LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Tous les membres du conseil ayant reçu l'ordre du jour, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité de l'adopter comme suit :

1. Ouverture de la séance par monsieur le maire et constatation de la signification de l'avis de convocation.
2. Lecture et approbation de l'ordre du jour.
3. Adoption des procès-verbaux des séances ordinaires du 8 et 21 septembre 2020 à 20 h et de la séance extraordinaire du 28 septembre à 19h.
4. Adoption du bordereau des comptes à payer de la Ville de Mont-Joli :

Comptes réguliers : 236 479.87 \$
Comptes préautorisés : 3 618 163.25 \$

FINANCES

5. Adoption du règlement 2020-1441 modifiant et abrogeant les règlements 2019-1415 et 2020-1438 concernant l'établissement d'une tarification pour certains secteurs d'activités de la ville
6. Adoption du règlement 2020-1443 instituant deux (2) programmes de soutien à la rénovation et abrogeant le règlement 2019-1421.

7. Autorisation de versement d'un don

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

8. Autorisation d'attribution du poste permanent saisonnier d'opérateur 1 — Hiver au service des travaux publics.
9. Autorisation d'embauche pour la billetterie de l'Amphithéâtre Desjardins.

LOISIRS

10. Ratification de contrat à Les Électriciens Jacques Bérubé inc.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

11. Adoption du règlement 2020-1445 modifiant le règlement 2016-1342 concernant les nuisances publiques et applicables par la Sûreté du Québec.
12. Autorisation d'attribution d'un poste de lieutenant au service incendie.

TRAVAUX PUBLICS

13. Recommandation de paiement — réfection des rues Desrosiers, Jeanne-Mance et des Oblats - décompte progressif no 6.
14. Recommandation de paiement — prolongement d'un réseau d'aqueduc du chemin de Price – décompte progressif no 3.

URBANISME

15. Ratification d'octroi d'un contrat à la firme Urba Solutions.

AFFAIRES NOUVELLES

16. Nominations au sein du conseil d'administration de la Corporation d'hébergement de Mont-Joli.
17. Autorisation d'engagement de la Ville de Mont-Joli à participer au projet de Coopération municipale.
18. Autorisation de signature du protocole d'entente entre la Ville de Mont-Joli et la municipalité de Saint-Joseph-de-Lepage.
19. Période de questions.
20. Clôture et levée de l'assemblée.

20.10.444

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ORDINAIRES DU 8 ET 21 SEPTEMBRE 2020 À 20H ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 28 SEPTEMBRE 2020

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil reconnaissent avoir pris connaissance des procès-verbaux des séances ordinaires du 8 et 21 septembre 2020 à 20 h et de la séance extraordinaire du 28 septembre 2020 à 19h ;

CONSIDÉRANT QUE, de ce fait, la greffière est dispensée d'en faire lecture en vertu de l'article 333 de la *Loi sur les Cités et Villes* ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'adopter lesdits procès-verbaux ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le procès-verbal du mardi 8 septembre 2020 à 20 h en sa forme et teneur ;

Il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le procès-verbal du lundi 21 septembre 2020 à 20 h en sa forme et teneur ;

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le procès-verbal du lundi 28 septembre 2020 à 19 h en sa forme et teneur.

20.10.445 ADOPTION DU BORDEREAU DES COMPTES À PAYER DE LA VILLE DE MONT-JOLI

Il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité :

↳ que le conseil municipal autorise le paiement des comptes réguliers de la Ville de Mont-Joli au montant de 236 479.87\$;

↳ et que le conseil ratifie le paiement des comptes préautorisés au montant de 3 618 163.25 \$.

FINANCES

20.10.446 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2020-1441 MODIFIANT ET ABROGEANT LES RÈGLEMENTS 2019-1415 ET 2020-1438 CONCERNANT L'ÉTABLISSEMENT D'UNE TARIFICATION POUR CERTAINS SECTEURS D'ACTIVITÉS DE LA VILLE

Il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité que le conseil adopte le règlement 2020-1441 modifiant et abrogeant les règlements 2019-1415 et 2020-1438 concernant l'établissement d'une tarification pour certains secteurs d'activités de la Ville.

Ce règlement établit la tarification des différents services de la Ville de Mont-Joli.

Il n'y a eu aucune modification au règlement entre son dépôt et son adoption.

Outre les frais de préparation de ce règlement, celui-ci n'entraîne aucuns frais pour les contribuables.

20.10.447 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2020-1443 INSTITUANT DEUX (2) PROGRAMMES DE SOUTIEN À LA RÉNOVATION ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT 2019-1421

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le règlement 2020-1443 instituant deux (2) programmes de soutien à la rénovation et abrogeant le règlement 2019-1421.

Ce règlement établit les critères d'admissibilité aux deux programmes de soutien à la rénovation.

Il n'y a eu aucune modification au règlement entre son dépôt et son adoption.

Outre les frais de préparation de ce règlement, celui-ci n'entraîne aucuns frais pour les contribuables.

20.10.448 AUTORISATION DE VERSEMENT D'UN DON

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a reçu des demandes de soutien financier qui ont été analysées par les personnes responsables, lesquelles ont formulé une recommandation aux membres du conseil ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité d'autoriser le versement des dons suivant :

Organisme	Objet	Don
Société Parkinson	Campagne annuelle	200\$
La Ressource	Campagne annuelle	200\$

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

20.10.449 AUTORISATION D'ATTRIBUTION DU POSTE PERMANENT SAISONNIER D'OPÉRATEUR 1 — HIVER AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'attribution du poste permanent saisonnier d'opérateur 1 — Hiver au service des travaux publics à monsieur Claude Fougère.

20.10.450 AUTORISATION D'EMBAUCHE POUR LA BILLETTERIE DE L'AMPHITHÉÂTRE DESJARDINS

Il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil autorise l'embauche de madame Élie-Rose Pelletier à la billetterie de l'Amphithéâtre Desjardins. Madame Pelletier entrera en fonction à la date qui sera déterminée par l'employeur.

LOISIRS

20.10.451 RATIFICATION DE CONTRAT À LES ÉLECTRICIENS JACQUES BÉRUBÉ INC.

Il est proposé par le conseiller Robin Guy appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil municipal ratifie le contrat à la firme Les électriciens Jacques Bérubé inc. pour effectuer l'ajout d'une alimentation électrique pour spectacles à l'amphithéâtre Desjardins de Mont-Joli, et ce, au montant de 17 695 \$ plus les taxes.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

20.10.452 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2020-1445 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2016-1342 CONCERNANT LES NUISANCES PUBLIQUES ET APPLICABLES PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

Il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le règlement 2016-1342 concernant les nuisances et applicables par la Sûreté du Québec.

Ce règlement ajoute l'élément de la poussière comme nuisance et modifie la longueur des herbes et broussailles tolérée.

Il n'y a eu aucune modification au règlement entre son dépôt et son adoption.

Outre les frais de préparation de ce règlement, celui-ci n'entraîne aucun frais pour les contribuables.

20.10.453 AUTORISATION D'ATTRIBUTION D'UN POSTE DE LIEUTENANT AU SERVICE INCENDIE

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'attribution du poste de lieutenant à monsieur Steeve Caron. Monsieur Caron sera assujéti aux conditions inscrites à convention collective des pompiers et des pompières du Québec, section locale de Mont-Joli et devra suivre et réussir les formations du programme officier 1 aux frais du Regroupement incendie Région Mont-Joli.

TRAVAUX PUBLICS

20.10.454 RECOMMANDATION DE PAIEMENT — RÉFECTION DES RUES DESROSIERS, JEANNE-MANCE ET DES OBLATS - DÉCOMPTE PROGRESSIF NO 6

CONSIDÉRANT QUE la firme Les Excavations Léon Chouinard et fils Itée a présenté une demande de paiement no 6 pour la réfection des rues Desrosiers, Jeanne-Mance et des Oblats au montant de 34 952,59 \$ incluant les taxes ;

CONSIDÉRANT QUE ladite demande de paiement a une retenue contractuelle de 10 % ;

CONSIDÉRANT l'analyse de la demande de paiement no 6 par la MRC de La Mitis ainsi que la recommandation du directeur des finances et trésorier, monsieur Steve Corneau ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement no 6 au montant de 34 952,59 \$ incluant les taxes à Les Excavations Léon Chouinard et fils Ltée.

20.10.455 RECOMMANDATION DE PAIEMENT — PROLONGEMENT D'UN RÉSEAU D'AQUEDUC DU CHEMIN DE PRICE – DÉCOMPTE PROGRESSIF NO 3

CONSIDÉRANT QUE la firme Les Excavations Bourgoin et Dickner a présenté une demande de paiement no 3 pour le prolongement du réseau d'aqueduc du chemin de Price au montant de 56 035,57 \$ incluant les taxes ;

CONSIDÉRANT QUE ladite demande de paiement a une retenue contractuelle de 10 % dont 5% sont remis par cette résolution;

CONSIDÉRANT l'analyse de la demande de paiement no 3 par la firme Tetra Tech ainsi que la recommandation du directeur des finances et trésorier, monsieur Steve Corneau ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement no 3 au montant de 56 035,97 \$ incluant les taxes à Les Excavations Bourgoin et Dickner.

URBANISME

20.10.456 RATIFICATION D'OCTROI D'UN CONTRAT À LA FIRME URBA SOLUTIONS

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité que le conseil ratifie l'octroi d'un contrat à la firme Urba Solutions dans le cadre d'un projet de relevé sanitaire des installations septiques du Lac du Gros Ruisseau et ce, au coût de 335 \$ par résidence pour un maximum de 16 750 \$ plus taxes.

AFFAIRES NOUVELLES

20.10.457 NOMINATIONS AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CORPORATION D'HÉBERGEMENT DE MONT-JOLI

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité que le conseil municipal désigne messieurs Gilles Lavoie, conseiller du district 1, Steve Page et Marc Beaulieu à siéger au conseil d'administration de la Corporation d'hébergement de Mont-Joli, et ce, pour un mandat de deux ans.

20.10.458 AUTORISATION D'ENGAGEMENT DE LA VILLE DE MONT-JOLI À PARTICIPER AU PROJET DE COOPÉRATION MUNICIPALE

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du *Guide* concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

ATTENDU QUE les municipalités de Price, Sainte-Flavie, Grand-Métis, Sainte-Octave et la Ville de Mont-Joli désirent présenter un projet de coopération intermunicipale dans le cadre de l'aide financière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de la Ville de Mont-Joli s'engage à participer au projet de coopération municipale et à assumer une partie des coûts;
- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;
- Le conseil nomme la Municipalité de Price organisme responsable du projet.

20.10.459 AUTORISATION DE SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE MONT-JOLI ET LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOSEPH-DE-LEPAGE

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise messieurs Martin Soucy, maire et Joël Harrisson, directeur général et greffier adjoint à signer pour et au nom de la Ville le protocole d'entente entre la Ville de Mont-Joli et la municipalité de Saint-Joseph-de-Lepage pour la fourniture occasionnelle de service de déneigement de la chaussée pour l'hiver 2020-2021.

Le conseil municipal a pris connaissance et approuve le protocole tel que soumis.

20.10.460 PÉRIODE DE QUESTIONS

Un citoyen mentionne que les résidents du lac du Gros Ruisseau ont ramassé beaucoup de myriophylle du côté Est du lac et il demande si le conseil embauchera une ressource pour le ramassage de cette plante envahissante.

Monsieur Soucy mentionne que la Ville, la municipalité de St-Joseph, l'association des résidents du lac, l'organisme des bassins versants et l'Uquar travaille de concert pour un plan d'attaque pour le printemps prochain. Des actions sont proposées et seront réalisées.

Le citoyen mentionne que le niveau d'eau du lac est plus bas qu'à l'habitude et demande si un barrage sera fait pour faire monter le niveau d'eau.

20.10.461 CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé à 20 h 20 il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité de lever la présente séance.

Martin Soucy
Maire

Kathleen Bossé
Greffière